

Bourges, le 11 janvier 2024

ET CA CONTINUE, ENCORE ET ENCORE !

Comme indiqué dans notre message du 11 décembre dernier, notre département subit encore une fois des suppressions d'emplois, **5 pour 2024 !**

Un CSAL se tient aujourd'hui à 14 h, ayant à l'ordre du jour « Exercice emplois pour 2024 au sein de la DDFIP18 : déclinaison du volet "emplois" du PLF 2024 », lequel est boycotté par vos élus Solidaires Finances Publiques.

Nous refuserons toujours de rentrer dans la cogestion avec la direction sur les suppressions d'emplois dans notre département. Les emplois sont un sujet très important qui nécessiterait un changement de paradigme et force est de constater que ce CSAL en est à l'opposé !

Concernant la DDFIP du Cher, la mise en œuvre de la méthode MAGERFIP (Méthode d'Allocation Généralisée des Emplois du Réseau des Finances Publiques) aboutit aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous :

Reprises d'emplois fléchés et mesures de périmètres	TOTAL REPRISES D'EMPLOIS FLÉCHÉS ET MESURES DE PÉRIMÈTRES ET RENFORTS FLÉCHÉS	3
	<i>dont transfert entrant – recouvrement des contributions indirectes DGDDI</i>	<i>1</i>
	<i>Dont transferts entrant – MTE Taxes d'urbanisme</i>	<i>2</i>
Contribution proportionnelle	TOTAL CONTRIBUTION PROPORTIONNELLE	- 4,7
Correctifs métiers	TOTAL ENVIRONNEMENTAL ET CHARGES ET ENJEUX	-9,3
dont fiscalité des particuliers	<i>Correctif charges et enjeux</i>	
	<i>Correctif environnemental</i>	
	Total fiscalité des particuliers	
dont fiscalité des professionnels	<i>Correctif charges et enjeux</i>	<i>-2,1</i>
	<i>Correctif environnemental</i>	<i>-0,8</i>
	Total fiscalité des professionnels	-2,9
dont contrôle fiscal	<i>Correctif charges et enjeux</i>	
	<i>Correctif environnemental</i>	
	Total contrôle fiscal	
dont missions foncières	<i>Correctif charges et enjeux</i>	<i>-1,1</i>
	<i>Correctif environnemental</i>	
	Total missions foncières	-1,1
dont publicité foncière et enregistrement	<i>Correctif charges et enjeux</i>	<i>0,8</i>
	<i>Correctif environnemental</i>	<i>0,1</i>
	Total publicité foncière et enregistrement	0,9
dont secteur public local	<i>Correctif charges et enjeux</i>	<i>-5,4</i>
	<i>Correctif environnemental</i>	<i>-1,7</i>
	Total secteur public local	-7,1
dont autres métiers départementaux	Total autres métiers départementaux	0,9
Correctif opérationnel	TOTAL CORRECTIF OPÉRATIONNEL	6

MAGERFIP c'est quoi : Une machine pour justifier l'injustifiable !

(source : Bilan du contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP pour la période 2020-2022)

▪ **Étape 1 : reprises d'emplois fléchées, renforts et redéploiements**

Les reprises d'emplois fléchées recourent globalement deux situations : la modernisation des process (dématérialisation, services numériques, simplifications, nouveaux outils juridiques, etc.) ; l'évolution du périmètre des missions de la DGFIP conduisant à une perte ou à une augmentation de charges.

▪ **Étape 2 : contribution proportionnelle**

La contribution proportionnelle illustre le principe de répartition équilibrée de l'effort. Elle conduit à répartir entre les directions territoriales le solde des suppressions du réseau net des reprises d'emplois fléchées en amont.

La contribution s'applique, pour chaque direction, à l'ensemble des emplois implantés dans son département y compris, pour les directions concernées, les emplois consacrés aux métiers supra-départementaux (à l'exception des services nouvellement créés).

Deux franchises sont appliquées à l'assiette de la contribution proportionnelle : un abattement au titre des primo-affectés de catégorie C et une décote dégressive.

▪ **Étape 3 : correctif « charges et enjeux »**

Le correctif « charges et enjeux » a pour finalité d'ajuster la contribution proportionnelle, à la hausse ou à la baisse, en considération de la « charge de travail » et des enjeux des directions et de leur évolution.

Entièrement distributif, ce correctif est déterminé, pour chaque direction, par grandes familles de missions (fiscalité des particuliers, fiscalité des professionnels, contrôle fiscal, publicité foncière et enregistrement, missions foncières, secteur public local, autres métiers départementaux) en utilisant 28 critères pour identifier le poids de chaque département dans la charge et les enjeux nationaux.

▪ **Étape 4 : correctif « environnemental »**

Le correctif environnemental a pour objet de corriger la contribution proportionnelle, à la hausse ou à la baisse, au regard des conditions d'exercice des missions et de la situation socio-économique des départements.

Il est également entièrement redistributif.

▪ **Étape 5 : correctif opérationnel**

Fondé sur l'historique des suppressions d'emplois, le correctif opérationnel vise à assurer que le volume des suppressions évolue de manière cohérente d'une année sur l'autre.

Il est entièrement redistributif.

Le tableau ci-dessous présente, par grade, la répartition de l'évolution nette des emplois de la DDFIP du Cher pour 2024.

DDFIP18	Ventilation par catégorie de l'évolution des emplois							
	IP	IDIV HC	IDIV CN	A	B adm	B géo	C - AT	TOTAL
Transferts entrants					2		1	3
Contribution MAGERFIP	1	-2			-4		-3	-8
Transformation catégorielle	-1		1					
Total évolution des emplois PLF 2024	0	-2	1		-2		-2	-5

Nous pouvons déjà remarquer que malgré 3 redéploiements, suite à des transferts de missions, le nombre de suppression de postes reste à – 5. Sinon c'était – 8 !

La déclinaison de ces suppressions et redéploiements sont les suivantes :

Emplois de catégorie A+ : – 2 IDIV HC ; + 1 IDIV CN

– suppression de 2 emplois d’IDIV HC de direction afin d’atteindre la cible GEPEEC (Gestion Prévisionnelle de l’Emploi, des Effectifs et des Compétences) fixée à un total de 2 IDIV HC administratifs ;

– Implantation d’un poste d’IDIV CN en direction (en remplacement du poste d’IP qui devait initialement être implanté en 2024).

A noter que la cible GEPEEC sera atteinte en 2024, à savoir (postes administratifs) :

- 7 postes d’IP
- 2 postes d’IDIV HC
- 14 postes d’IDIV CN

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique l’exercice emplois 2024 pour les A+ :

	IP	IDIV HC adm	IDIV CN adm
<i>Cible GEPEEC (avec antenne Vierzon)</i>	7	2	14
TAGERFIP 2023	7	4	13
Exercice PLF 2024		-2	1
<i>TAGERFIP 2024 (avec antenne Vierzon)</i>	7	2	14

Emplois de catégorie B : + 2 B ; – 4 B

– Transfert entrant fléché d’un emploi de catégorie B sur le SIE départemental pour le recouvrement des contributions indirectes de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) (transfert des taxes douanières sur les alcools et tabacs) ;

– Transfert entrant fléché d’un emploi de catégorie B sur le SDIF pour les taxes d’urbanisme du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) ;

– Suppression d’un B sur le SIE départemental de Bourges ;

– Suppression de 2 B sur l’équipe SPF du SPFE de Bourges 1 ;

– Suppression d’un B sur le SDIF.

A peine arrivé, déjà supprimé !

Les transferts d’emplois sont bien prévus pour compenser les missions transférées !

Mais pour la DDFIP 18, les services concernés n’en ont pas besoin, il y a déjà bien assez d’agents comme ça !

Alors que le SIE départemental ou le SDIF sont déjà en grande difficulté et renforcés en permanence par des EDR !

Le SPF, malgré des correctifs métiers Magerfip positifs (+ 0,9) perd 2 emplois. La diminution du délai de publication et l'accès des notaires au fichier immobilier, en septembre 2022, pour les demandes de renseignements, peut expliquer ces suppressions !

Emplois de catégorie C : + 1 C ; – 3 C

– Transfert entrant fléché d'un emploi de catégorie C sur le SDIF pour les taxes d'urbanisme du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) ;

– suppression d'1 C sur le SGC de Baugy (poste vacant) ;

– Suppression d'1 C sur le SGC de Vierzon (poste vacant) ;

– Suppression d'1 C sur le SGC de Bourges.

A noter que les suppressions proposées sur les SGC s'inscrivent dans les correctifs métiers Magerfip (– 7,1 pour le secteur public local).

Ah, MAGERFIP, l'usine à gaz de la DGFIP ! Ou comment justifier l'injustifiable !

Le correctif de – 7,1 est divisé en 2 catégories :

Un correctif charges et enjeux : – 5,4

Et un correctif environnemental : – 1,7

Pour vos élus Solidaires Finances Publiques, ces suppressions d'emplois statutaires sont vraiment inadmissibles et dogmatiques !

Alors que pour 2024, la DGFIP prévoit de recruter entre 1500 et 1600 contractuels !

Depuis la création de la DGFIP (fusion DGI – DGCP) notre département a perdu plus d'1/4 de ses effectifs, et sans parler des suppressions antérieures !

Ci-joint un récapitulatif des suppressions d'emplois depuis 2012 dans notre département.